



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2016

L'an deux mil seize, le 19 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Aurélie Renoust, Edmond BERNARD

Absents : M. François VIVION, Annick BIGUET,

Pouvoirs : Mme Annick BIGUET pour Aurélie RENOUST

Secrétaire de séance : M. Bruno BAUDOUIN

Date de convocation : 11 mai 2016	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 11 mai 2016	- en exercice : 10
	- présents : 8
	- votants : 9

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. demande de subvention pour voyages scolaire de l'APE du Vigeant
2. Ratios promus/promouvable des agents
3. Modification statutaire du syndicat mixte des Vallées du Clain sud
4. Travaux sur le réseau d'assainissement collectif
5. Réflexion sur la participation de la commune au renforcement des chemins ruraux
6. Devis feu d'artifice du 14 juillet

Questions diverses

DELIBERATION 2016-23 : Demande de subvention pour voyage scolaire de l'APE du Vigeant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal présente de la réception d'un courrier de l'association des Parents d'élèves de l'école publique du Vigeant. Elle sollicite la commune pour une participation financière à l'organisation de voyages de fin d'année au CPA de Lathus le 23 mai 2016 et le parc de la Haute Touche à Azay le Ferron le 17 juin 2016.

Le budget prévisionnel présenté pour ces 2 sorties s'élève à 1300.00€. Le coût par enfant est de 30€.

Monsieur le Maire précise que 7 enfants de la commune sont scolarisés à l'école du Vigeant ce qui induit une subvention à hauteur de 210.00€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'accorder** une subvention de 210€ à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique du Vigeant

DELIBERATION 2016-24 : Ratios promus/promouvable des agents

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique

territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique, de fixer le nombre d'agent par service de la collectivité pouvant être promu au grade supérieur.

Mme Aurélie Renoust demande une explication de la signification des ratios promus/promouvables.

Monsieur le Maire explique que les ratios est une norme quantifiant le nombre d'agent par service pouvant accéder au grade supérieur.

Monsieur le Maire rappelle que ces ratios n'induisent pas automatiquement l'avancement ; l'autorité territoriale reste seule autorisée à accepter l'avancement proposé.

Il précise que par délibération n°2014-066 en date du 18 novembre le Conseil Municipal a proposé au comité technique du Centre de Gestion de la Vienne, une proposition de ratios promus/promouvables.

Le Comité Technique dans sa séance du 20 février 2015, a émis un avis favorable à la proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de retenir** des ratios promus / promouvables de 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois.

Cadres d'emplois / grades	Grade d'avancement possible	Proposition de ratio
Rédacteurs		
Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	100%
Adjoint administratifs		
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	100%
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100%
Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint techniques		
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^e classe	100%
Adjoint technique 2 ^e classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100%

- **de rappeler** que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.
- **de rappeler** que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre. Tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.

DELIBERATION 2016-25 : Modification statutaire du syndicat mixte des Vallées du Clain sud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°15_230316 relative à la modification statutaire du syndicat, le nombre de délégué de la communauté de commune passe à 1 titulaire, 1 suppléant.

L'article 6 sera ainsi :

« Article 6 : administration du syndicat – le comité syndical

Le syndicat est administré par le comité syndical qui se compose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par collectivité, désignés par les collectivités membres (L5711-1 du CGCT) »

M. Bruno Baudouin, délégué au syndicat explique que pour meilleur gestion des réunions et du syndicat, il y aura une diminution du nombre de délégués. Ainsi ils passeront à 41 délégués au lieu de 58. La représentation au sein des communes ne change pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'approuver** la modification statutaire du syndicat mixte des Vallées du Clain sud

Travaux sur le réseau d'assainissement collectif

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'étude diagnostic de l'assainissement collectif par l'entreprise IRH et leurs conclusions, des travaux sont à envisager comme démontré lors de précédents conseils municipaux.

Le Syndicat Eaux de Vienne a repris les conclusions et a présenté un estimatif des travaux à envisager afin de réduire les volumes d'eaux claires parasites et de fiabiliser le transfert des effluents vers la station d'épuration.

Le montant des travaux s'élève à 155000.00€ HT soit 186000.00€ TTC. Le syndicat Eaux de Vienne se propose de prendre la maîtrise d'œuvre à hauteur de 8500.00€ HT. L'agence de l'eau subvention à hauteur de 68% pour la période 2016-2017.

Mme. Aurélie Renoust demande la possibilité d'avoir les documents plus en amont du Conseil Municipal pour avoir une vue d'ensemble sur le projet ; lire les documents transmis le jour ne permet pas de donner un avis constructif.

Il lui a été répondu que la conclusion de l'entreprise IRH avec leur priorisation des travaux avait été donnée à tous les conseillers pour information lors d'un précédent conseil.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que tous les documents sont accessibles en mairie.

Le Conseil Municipal décide de sursoir pour ce point et de le revoir lors d'un prochain conseil municipal.

DELIBERATION 2016-26 : Réflexion sur la participation de la commune au renforcement des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière d'entretien des chemins ruraux, la priorité doit être accordée à ceux accédant aux habitations. Toute autre demande sera étudiée par la commission de la voirie qui rendra compte au Conseil Municipal.

Il est convenu qu'une personne privée participant au renforcement d'un chemin pourra solliciter l'aide de la commune. Cette aide pourra être apportée après appréciation des besoins et du coût.

Dans cet esprit, la demande émise par M. Diot Nicolas concernant le renforcement d'une partie du chemin dit chemin de Maison Neuve à Maillé a reçu un avis favorable du Conseil.

La demande de M. Jatiault Xavier, concernant le chemin dit chemin de la Garde au Peux a reçu un avis favorable après vote des conseillers par 5 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

- **d'aider** au chargement des pierres pour renforcer une partie du chemin rural dit chemin de Maison Neuve à Maillé demandé par M. Diot Nicolas ; le transport et l'étalement reste à sa charge.
- **d'aider** au financement des cailloux nécessaires pour le renforcement du chemin rural dit chemin de la Garde au Peu demandé par M. Jatiault Xavier ; le transport et l'étalement reste à sa charge.

DELIBERATION 2016-27 : Devis feu d'artifice du 14 juillet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Ruggieri. L'offre proposée s'élève à 1600 € TTC pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet au plan d'eau.

Mme Aurélie Renoust demande si les sociétés contactées l'année dernière ont fait une proposition cette année.

Mme Alison McDonagh répond que les sociétés n'ont pas fait de proposition pour cette année.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Nicolas Thenault, agent technique CUI, a effectué une formation artifice afin d'assister Jean Bernard lors des tirs du feu d'artifice.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la musique sera assurée par M. David Boulin pour un montant de 300€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** au devis de l'entreprise Ruggieri pour un montant de 1600€ TTC.

Questions diverses

éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les recours contre le parc éolien avec l'opérateur WKN a été rejeté par le tribunal. Le tribunal demande le versement d'une amende de 300€ à chacune des personnes ayant établi le recours pour des faits non fondés.

Concert Les Heures Vagabondes

Monsieur le Maire pense qu'il n'est pas possible d'assurer, pour cette année, la fête du village du mois de juin afin de se focaliser sur l'organisation des heures vagabondes du dimanche 31 juillet. Un courrier d'explication et d'invitation pour une réunion sur l'organisation sera envoyé à tous les habitants de la commune et une annonce dans la presse sera publiée.

Mme Aurélie Renoust propose de fixer la réunion au plus vite.

Mme Alison McDonagh précise que M. Gabillat, du Conseil départemental viendra en mairie le mardi 31 mai à 10h30 pour parler de l'organisation.

La réunion pour l'organisation du concert des heures vagabondes 2016 sera le vendredi 17 juin à 18h à la salle des associations.

Divers

M. Bruno Baudouin demande si une intervention de la commune peut être envisagée pour revoir l'environnement du cadre de vie d'un habitat.

M. Alison McDonagh répond que le CCAS va se déplacer et rendre compte de la démarche à suivre si besoin.

Fin de la réunion 00h05